

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Présentation

Julien FABRE

Inspecteur des installations classées

DREAL Grand Est

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Châlons-en-Champagne

Service Prévention des Risques Anthropiques – Pôle Risques Chroniques

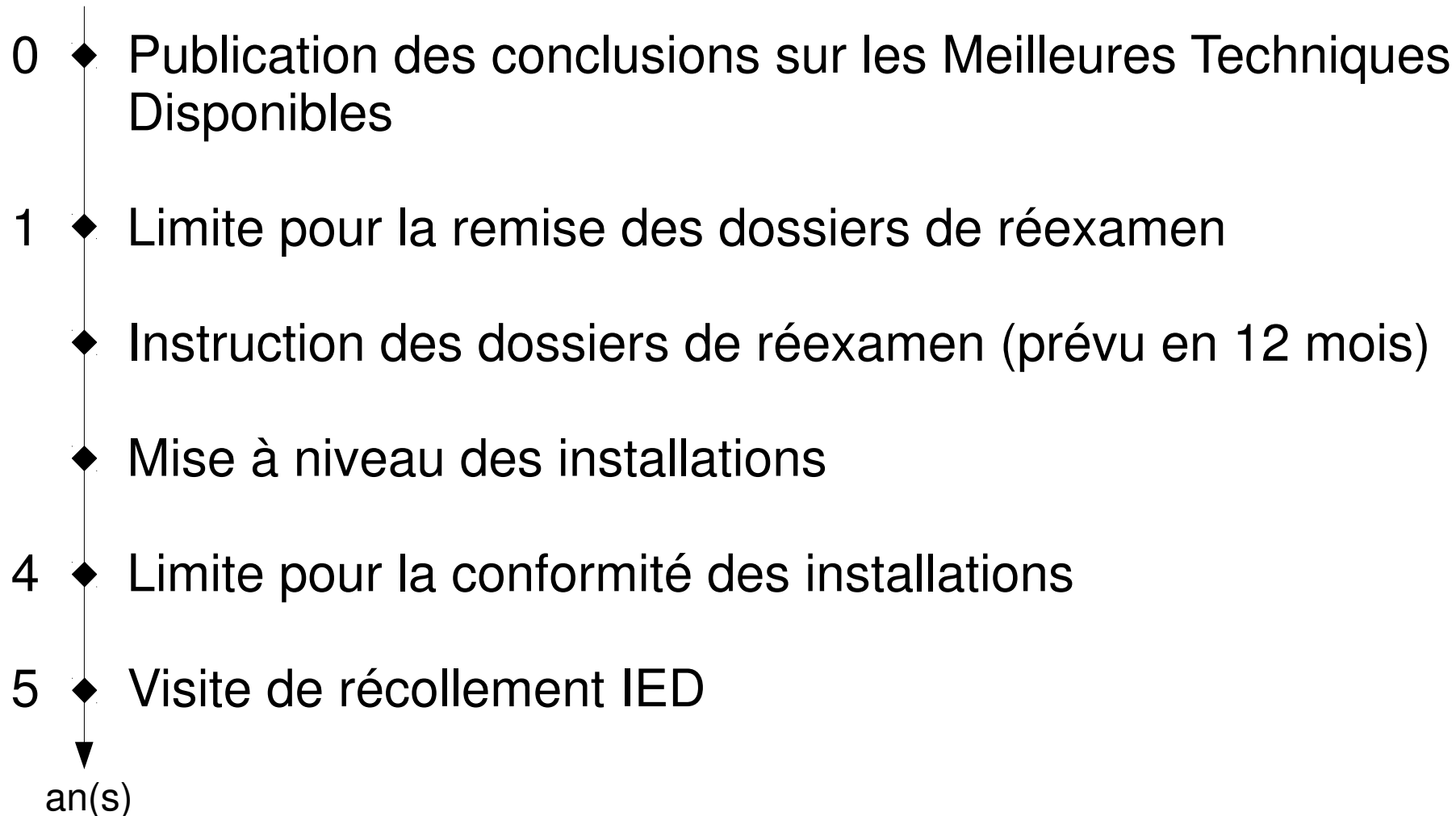
En charge des thématiques

IED / Produits Chimiques / Déchets / Air

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Calendrier d'un réexamen



Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Garantir le traitement harmonisé des dossiers (régional/national)

Coordination nationale



Formation des inspecteurs sur les BREF

A adresser en priorité aux correspondants régionaux



Suivi par la DGPR



Retour d'expérience dans les réunions de correspondants

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Garantir le traitement harmonisé des dossiers (régional/national)

Instruction

Par un inspecteur
d'Unité Départementale
avec support du Service
Risques

Commune par
l'inspecteur d'Unité
Départementale et un
inspecteur du Service
Risques

Par un inspecteur du
Service Risques

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Garantir le traitement harmonisé des dossiers (régional/national)

En pratique en Grand Est

Mise en place d'une
procédure

Comprend la formation
des inspecteurs
concernés en interne

Tous les dossiers de
réexamen sont validés
par le Service Risques

Rôle de coordination
et d'harmonisation

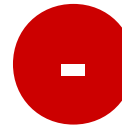
Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Phase de réception des dossiers de réexamen et recevabilité

Principaux défauts



Retards

Qualité variable

Dossiers irrecevables

- BREFs non pris en compte
- Périmètre IED non conforme
- Rapport de base incomplet (programme d'analyse)

Attention : tout retard vient rogner la phase de mise en conformité

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Phase d'instruction



Échanges avec les exploitants (compléments)

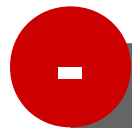


Échanges avec le ministère et la filière (coordination nationale)



Rapport de synthèse de la surveillance sans analyse

- évolution des émissions
- causes
- mesures prises ou envisagées
- coûts



Choix du sous-secteur dans un BREF



Dérogations

- demande de l'exploitant **obligatoire**
- compléments
- consultation du public
- attention aux **sensibilités locales** (communication)

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Cas classique – L'exemple d'une verrerie (BREF GLS)

Unique en France

Produits destinés notamment aux revêtements d'ustensiles de cuisine

Production de niche

- Variation dans les compositions (intrants)
- Variation dans les émissions



Échanges avec l'exploitant

- Pas de dérogation
- VLE fixées sur des « compositions moyennes »



Réflexion de l'exploitant

Passage en « zéro rejet » (eau)

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Contrôle de conformité IED

Cas des verreries

En Champagne-Ardenne : 3 verreries

Arrêtés préfectoraux pris entre décembre 2015 et avril 2016

Contrôles réalisés : 2

Bonne prise en compte des NEA-MTD pour le premier
Absence de suivi des flux spécifiques pour le second

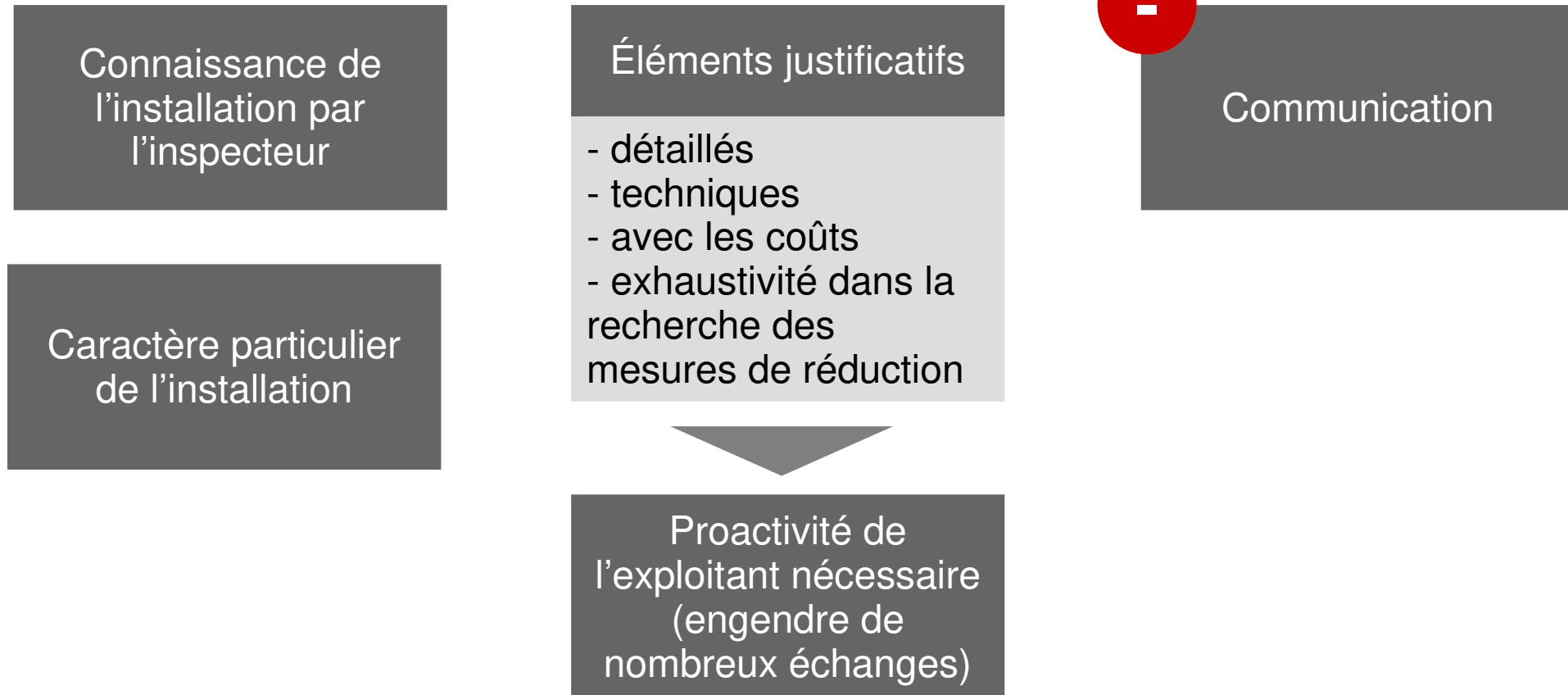
Attention : indépendamment de l'autosurveillance, les VLE imposées dans un AP doivent pouvoir être vérifiées dans le cadre d'une inspection

Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Cas des dérogations



Retour d'expérience IED

REGION GRAND EST

Instruction des dossiers de réexamen

Cas des dérogations - L'exemple d'une cimenterie (BREF CLM)

